



Félicitations pour l'achat de votre système Direct Alert!



Si vous avez acheté votre système Direct Alert chez un détaillant, veuillez activer votre unité comme suit :

Si vous avez acheté votre unité par n'importe quel autre moyen veuillez passer à l'étape 2, étant donné que votre unité sera déjà activée.

### ÉTAPE 1 : ACTIVATION

Vous pouvez activer votre unité soit par appel téléphonique 1-877-ALERT 24, soit en ligne en allant à [www.directalert.ca](http://www.directalert.ca) et en choisissant *activer maintenant* sur le menu.

Veuillez vous référer à la liste de contrôle de préparation d'activation pour trouver l'information dont vous avez besoin pour activer votre service.

Une fois que vous avez activé votre unité, veuillez passer à l'ÉTAPE 2.

### ÉTAPE 2 : INSTALLATION

Référez-vous au schéma 3 dans la section correspondante à la page 2 de votre manuel d'utilisateur.

Votre système d'alerte direct est déjà prémonté. Veuillez utiliser le câble téléphonique fourni et aucun autre.

- A** Branchez la prise CA dans le mur.
- B** Si votre accès à Internet haute vitesse passe par le câble téléphonique, veuillez raccorder un filtre DSL sur la prise murale du téléphone. Passez à l'étape D.
- C** Branchez le câble du téléphone directement dans la prise murale. Passez à l'étape E.
- D** Branchez le câble du téléphone directement dans le filtre DSL.
- E** Vous conservez votre ligné téléphonique. Branchez votre téléphone directement dans la prise téléphonique du panneau (à l'arrière de celui-ci).

***L'installation est maintenant terminée.***

### ÉTAPE 3 : VÉRIFICATION DE VOTRE SYSTÈME

- A** Pour brancher votre unité : mettre l'interrupteur d'alimentation situé à l'arrière de l'unité en position « ON » (Marche)  
Vous entendrez : « **Hello. System two-zero one is OK** » (Bonjour, le système deux zéro un est OK).
- B** Appuyez sur le bouton d'assistance personnelle. Vous entrez ainsi en contact avec le centre de réponse d'urgence de Direct Alert. VEUILLEZ NE PAS PANIQUER, vous allez entendre : « **Contacting Emergency Please Remain Calm** » (Veuillez garder votre calme, nous contactons le centre d'urgence).
- C** Attendez quelques secondes pendant que le système contacte le centre de réponse d'urgence de Direct Alert. Un professionnel formé vous répondra par l'intermédiaire de l'émetteur/récepteur situé dans le panneau. Avisez le professionnel que vous effectuez une VÉRIFICATION de votre système.

Si vous souhaitez programmer un rappel de médication, veuillez vous référer aux pages 5 et 6 de votre manuel de l'utilisateur.

Nous vous remercions d'avoir choisi Direct Alert. Si vous avez une quelconque difficulté à installer votre système Direct Alert, veuillez contacter notre groupe de soutien technique au 1-877-723-8399.

En activant votre système Direct Alert vous acceptez les termes et conditions établis au verso de ce document.

## Termes et conditions

L'énoncé suivant constitue l'intégralité de l'accord conclu entre le souscripteur individuel, désigné comme « le client », et Direct Alert, une marque commerciale entièrement administrée par Revision Security, désignée comme « Direct Alert ».

- 1. Accord :** Par la présente, le client accepte de verser un montant mensuel plus taxes à Direct Alert pour le financement, la location et/ou le service de surveillance. Le service de surveillance et de location sera automatiquement renouvelé pour une période de 30 jours, à moins que le client n'adresse une demande écrite contraire à Direct Alert, 30 jours avant la date d'annulation de la location et/ou du service de surveillance. Le paiement du service s'applique pour une période fixe non-négociable de 24 mois, effective à partir de la date de réception du paiement initial. Le client se porte personnellement garant du paiement destiné au financement, à la location et au service de surveillance. Avant de renvoyer les unités louées, le client doit adresser une demande de numéro d'autorisation de retour auprès de Direct Alert. L'annulation de l'accord de location prendra effet seulement à la date à laquelle Direct Alert aura reçu l'ensemble des équipements, dans un état satisfaisant. Direct Alert se réserve le droit de modifier les prix à sa discrétion et sans le consentement du client. Direct Alert fera son possible pour prévenir le client de tout changement de tarification.
- 2. TERME :** Les termes de cet accord s'entendent pour la période de souscription initiale, prenant effet à la date d'activation, qui sera automatiquement renouvelée chaque mois. L'une ou l'autre partie peut mettre un terme à cet accord en adressant une demande écrite 30 jours auparavant.
- 3. OBLIGATIONS DE DIRECT ALERT :** Direct Alert s'engage à faire un effort commercial raisonnable pour surveiller l'équipement ou le faire surveiller par une tierce partie 24h/24 et 7j/7. Si Direct Alert reçoit un signal provenant de l'équipement, les efforts commerciaux requis seront entrepris pour prévenir l'agent de liaison de réponse d'urgence prévu, désigné par le client.
- 4. RESPONSABILITÉS DU CLIENT :** Le client prévient Direct Alert de tout incident lié à l'équipement et s'engage à le vérifier chaque mois en déclenchant l'unité de réponse d'urgence. Il est de la seule et unique responsabilité du client d'inspecter et d'entretenir lui-même le système. Le client devra également prévenir Direct Alert de tout changement de numéro de téléphone, adresse, médication ou de toute autre information liée à la santé. Le client reconnaît que toutes les informations recueillies sont conservées de manière confidentielle par Direct Alert selon sa politique de respect de la vie privée. Il est entendu que le client est responsable de toutes les lignes téléphoniques, équipements spéciaux et installations.
- 5. LIMITATIONS :** Direct Alert compte sur les lignes téléphoniques pour recevoir les signaux provenant de l'équipement afin de fournir ses services. Si un problème se produisait sur le réseau téléphonique ou la ligne téléphonique du client, Direct Alert ne serait pas en mesure de surveiller l'équipement et ne saurait pas qu'une aide est requise. Si l'un de ces problèmes survenait, Direct Alert n'aurait aucun moyen ou obligation de fournir son service. Si la ligne est en service pendant une situation d'urgence, le client reconnaît que le centre de réponse d'urgence serait dans l'incapacité de contacter le client par l'intermédiaire du panneau émetteur/récepteur.
- 6. AMENDES ET FRAIS :** Commettre une fausse alerte, quelqu'en soit la raison, engagera la responsabilité du client qui devra s'acquitter de toutes les amendes et des frais imposés par une municipalité, la police ou tout autre autorité.
- 7. ENTRÉE AVEC EFFRACTION :** Le client comprend que si les unités d'intervention d'urgence sont envoyées sur le site d'où provient le signal, l'entrée avec effraction peut être nécessaire pour gérer la situation de manière appropriée. Le client devra dédommager et considérer comme innocente toute tierce partie impliquée dans un tel événement, quelque soit les circonstances, même celles décrites dans la rubrique 10 de cet accord.
- 8. PAIEMENTS PRÉAUTORISÉS :** Par la présente, Direct Alert est autorisé à effectuer des prélèvements périodiques selon le plan de paiement préautorisé par la banque et obtenu grâce aux informations contenues sur le modèle de chèque adressé à Direct Alert pour couvrir tous les paiements dus selon les termes de cet accord. Le client accepte de prévenir Direct Alert de tout changement de ses informations bancaires et/ou du titulaire.

- 9. PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT :** Par la présente, Direct Alert est autorisé à effectuer des prélèvements périodiques selon le plan de paiement préautorisé par la banque et obtenu grâce aux informations contenues sur le modèle de chèque adressé à Direct Alert pour couvrir tous les paiements dus selon les termes de cet accord. Le client accepte de prévenir Direct Alert de tout changement de ses informations de carte de crédit et/ou de la date d'expiration.
- 10. NON RESPONSABILITÉ, DÉDOMMAGEMENT :** Direct Alert n'est en aucun cas responsable de tous les dégâts, incluant mais ne se limitant pas à, les blessures personnelles, les dégâts à la propriété, la perte d'emploi ou les dégâts de circonstance liés à l'équipement, sa fabrication, son installation, son fonctionnement ou son utilisation. Vous acceptez de nous dédommager et de nous couvrir en cas de perte, coûts, responsabilité, demande d'indemnisation, procédures légales et dépenses en rapport avec cet accord, l'équipement, la fabrication, la sélection, l'achat, la propriété, la livraison, l'installation, la possession, l'utilisation, la surveillance, l'entretien, la perte ou le retour de cet équipement, les impôts, le détournement de l'équipement de toute sorte, les droits de la propriété intellectuelle ou industrielle, les défauts, ou l'exercice de nos droits décrits ci-dessous. Le client reconnaît par la présente que toute interruption temporaire des services mentionnés ci-dessus causée par une catastrophe naturelle, les lois gouvernementales ou un autre accident se trouve en dehors du contrôle de Direct Alert et que le service pourrait être interrompu pour une période de temps inconnue. Direct Alert n'est pas responsable et ne sera pas tenu comme tel lors des retards de réponse entre le centre de réponse d'urgence et le service local d'intervention d'urgence et/ou de tout incident empêchant de prévenir les services locaux d'intervention, pour quelque raison que ce soit.
- 11. MANQUEMENT ET/OU RÉSILIATION :** En cas de manquement et/ou de résiliation de la part du client selon les termes du présent accord, l'entreprise peut mettre un terme au contrat sur sa seule décision et réclamer des dédommagements incluant tous les frais dus à la fin de cette période et de toute période renouvelée, ainsi que tous les intérêts et amendes encourues. Les paiements en retard entraîneront un intérêt de 2% par mois. Tous paiement préautorisé, paiement par carte de crédit ou chèque renvoyé pour quelque raison que ce soit sera facturé(e) 25\$ par incident.
- 12. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES :** Le client reconnaît que Direct Alert agit en tant que revendeur de l'équipement pour le compte du fabricant. Tous les produits comprennent des garanties du fabricant telles que décrites par ce dernier et sont sujettes aux termes et conditions décrites par le fabricant, sauf si indication contraire. Les batteries ne sont pas comprises dans ces garanties.
- 13. DIVERS :** Les différentes parties acceptent que l'ébauche de ce contrat soit faite en anglais. Les parties acceptent également que les lois du Québec et du Canada aient autorité, eu égard à cet accord. Tous les paiements cités dans cet accord sont en dollars Canadiens. Cet accord constitue l'ensemble de l'entente conclue entre le client et Direct Alert.

*Par la présente, le client reconnaît avoir lu les termes et conditions de cet accord, qui sont décrits dans cette page. Cette reconnaissance est mise en application lorsr la mise en service du système de surveillance Direct Alert par le client. Le client reconnaît par la présente que l'unité a bien été livrée par Direct Alert et confirme que cet équipement a été inspecté, qu'il est en état de marche et qu'il correspond parfaitement à l'usage prévu et qu'il est conforme à toutes représentations.*